

où je pourrais exercer mon influence j'empêcherais la chose.

Environ deux ans et demi plus tard, j'appris que ce même patron avait obtenu du Gouvernement une entreprise pour la fabrication de fournitures militaires. Je lui écrivis en ce sens: "Lors de notre ancienne correspondance, vous gériez une entreprise d'intérêt privé, mais on me dit que vous avez maintenant une entreprise de l'Etat pour la fabrication de certaines marchandises. Si je l'avais su dans le temps, vous n'auriez pas obtenu cette entreprise, si j'avais pu l'empêcher, et je prendrai grand soin que vous n'obteniez pas d'autres entreprises, si je le puis, à moins que vous ne renonciez à appliquer ce répréhensible arrangement que vous faites signer par vos ouvriers. Il descendit de son perchoir aussi rapidement que le train-poste peut apporter une lettre. Il me dit: J'ai déjà dit à mes ouvriers que je ne les obligerai plus à signer cet arrangement, et j'espère que vous ferez tout ce que vous pourrez pour me faire obtenir de nouvelles entreprises.

M. MACLEAN (Halifax): Cet industriel a modifié ses opinions, parce qu'il avait obtenu une entreprise du Gouvernement?

L'hon. M. CROTHERS: Il les a modifiées au bénéfice de ses ouvriers.

M. MACLEAN (Halifax): Je ne l'entends pas ainsi.

L'hon. M. CROTHERS: L'honorable député comprend-il que cet industriel a renoncé à cet arrangement...

L'hon. M. GRAHAM: Oui, parce qu'il a obtenu une entreprise du Gouvernement.

L'hon. M. CROTHERS: Peu importe la raison, les ouvriers ont bénéficié de mon attitude, en obtenant la liberté de s'agréger à une organisation ouvrière, à leur gré. Voici un autre fait datant de quelques semaines.

J'ai lu dans les journaux que certains marchands de charbon à Montréal vendaient le charbon dans le centre de la ville \$15 la tonne et dans la banlieue \$20 la tonne. Je ne pris pas même le temps d'écrire une lettre. J'expédiai une dépêche au maire de Montréal, lui disant ce que j'avais vu dans la presse, et lui demandant si la chose était vraie ou non. Je n'ai pas temporisé. Et cependant l'honorable député de Saskatoon pense que nous n'avons pas de sympathie pour les pauvres ouvriers et que ceux-ci sont convaincus que nous ne nous intéressons pas à leur sort. Je me borne à lui dire que tous ces renseignements lui

[L'hon. M. Crothers.]

viennent de gens qui ne connaissent rien du ministère du Travail ni de la loi des différends industriels. Les gens plus éclairés apprécient la gestion du ministère et de la loi.

Ils l'appréciaient avant mon entrée en fonction au ministère et ils n'ont pas cessé de le faire depuis que je dirige ce service. Après cinq ans d'expérience, je demeure convaincu de l'excellence des principes de la loi des différends industriels et je crois qu'ils conspireront à la paix industrielle. Ils ont empêché maintes et maintes grèves dont le public n'entend jamais parler. A l'automne de 1911, nous avons préposé deux fonctionnaires au service des justes salaires, tous deux ayant leur bureau à Ottawa. Surgissait-il quelque difficulté à Vancouver, il fallait soit laisser les choses suivre leur cours ou envoyer un fonctionnaire à Vancouver. S'élevait-il quelque contestation à Sydney ou à Halifax, la même alternative se présentait. Il me semble qu'il serait bien avantageux d'avoir un fonctionnaire sur les lieux à Vancouver. Il y avait au ministère du Travail, à mon entrée en fonction, deux hommes expérimentés et capables. L'un d'eux m'a donné pleine satisfaction tant qu'il a vécu. L'autre vit encore. Je l'ai envoyé à Vancouver et je crois ne pas exagérer en disant que durant la dernière année il a empêché, par le fait qu'il résidait là; quarante ou cinquante différends ouvriers qui auraient pris de graves proportions, s'il n'eut pas résidé sur les lieux.

Je nommai un nouveau titulaire et je l'installai dans la ville de mon honorable ami à Saskatoon, parce que j'avais constaté que M. McNiven, que j'avais envoyé à Vancouver, avait un trop vaste territoire à parcourir. Il aurait pu se trouver à Saskatoon, et un différend aurait pu se produire soudainement à Vancouver. Mon honorable ami de Rouville, le sait, lui qui a acquis beaucoup d'expérience au ministère du Travail, ces difficultés éclatent parfois en peu d'heures. J'en suis venu à la conclusion que M. McNiven avait un trop grand territoire à parcourir et qu'il pourrait se trouver à Vancouver, alors qu'on aurait besoin de lui à Saskatoon, à Edmonton ou à Winnipeg. J'ai nommé un autre fonctionnaire à Saskatoon, un autre à Winnipeg et un autre ici.

J'attribue la grande économie de temps à ce que nous employons un plus grand nombre de ces fonctionnaires chargés d'assurer aux ouvriers de justes salaires, et dont le devoir exige les plus grands efforts pour prévenir des troubles de cette nature. Etant plus nombreux, ils